

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 13/12/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Charles NECTOUX à Jean-Marc PIREAUX, Thierry VACHON à Patrice SAUMON, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absent : Carine VAVRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.12.19.3

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2017

Monsieur le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, L 5211-36 du CGCT).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au préfet.

Un rapport joint à la présente note vous permettra d'aborder cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **INDIQUE que la procédure du Débat d'Orientations Budgétaires s'est déroulée conformément aux textes.**

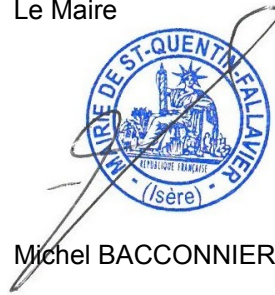
Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 22/12/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 22 décembre 2016

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20161219-lmc11501-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

1 - Contexte général : situation économique et sociale

1.1 - Situation globale

La croissance économique en Europe est toujours en phase de reprise, mais elle demeure trop lente du fait de la persistance d'obstacles hérités de la crise. La dégradation de l'environnement international nécessite de l'Europe qu'elle renforce les moteurs internes de sa croissance pour lutter contre l'augmentation des inégalités de revenus.

La Commission européenne a revu légèrement à la baisse ses prévisions pour la croissance en Europe en 2016. La croissance reste cependant stable, soutenue par la demande interne, et contribue à la baisse du chômage, tandis que l'investissement tarde à repartir et que l'inflation reste très faible.

Les risques politiques et économiques internationaux et en Europe font peser de fortes incertitudes sur la croissance européenne, qui demeure tout de même solide.

1.2 - Le projet de Loi de Finance 2017 (PLF 2017)

La contexture générale du PLF 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les Lois de Finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers:

- **Baisse des dotations**, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.

- **Soutien de l'Etat à l'investissement local.** Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
- **Renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.
- **La fiscalité.** Comme chaque année, les revalorisations forfaitaires des valeurs locatives des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement. Le taux retenu par les parlementaires pour 2017 est de 0,4 %. Il était de 1% en 2016. A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

2 - Budget communal – situation financière

2.1 – Les masses budgétaires

Dans ce contexte général, la situation financière de la Ville de Saint Quentin Fallavier est, sur de nombreux points satisfaisants.

	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	10 873 210	11 200 442	11 410 278	11 546 841
Dépenses de fonctionnement	7 892 233	8 261 396	8 689 100	9 564 931
<i>dont Intérêts de la dette</i>	66 833	48 504	33 657	31 569
Recettes d'investissement	5 765 836	8 614 045	9 085 326	9 255 804
<i>dont emprunts souscrits</i>				6 195 000
Dépenses d'investissement	9 987 382	12 975 985	9 097 548	6 657 065
<i>dont capital de la dette</i>	334 930	347 488	319 658	321 944

2.2 – Les soldes financiers

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

Epargne brute = Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement

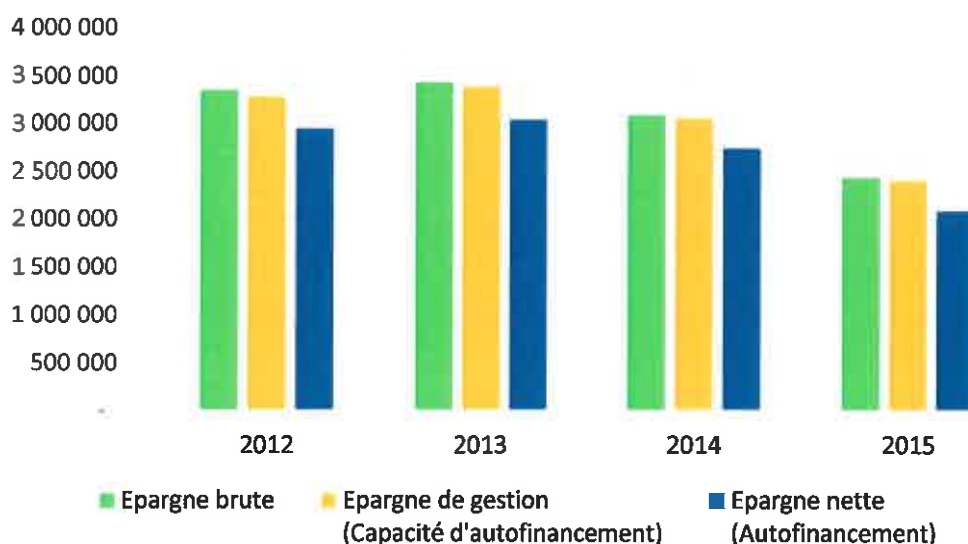
Epargne de gestion = Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après déduction des intérêts de la dette

Epargne de nette = Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après déduction de l'annuité de la dette

	2012	2013	2014	2015
Epargne brute	3 350 406	3 435 051	3 092 109	2 438 033
Epargne de gestion (Capacité d'autofinancement)	3 283 573	3 386 547	3 058 452	2 406 464
Epargne nette (Autofinancement)	2 947 643	3 039 059	2 738 794	2 084 520

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de la dette.

L'épargne de 2012 à 2015

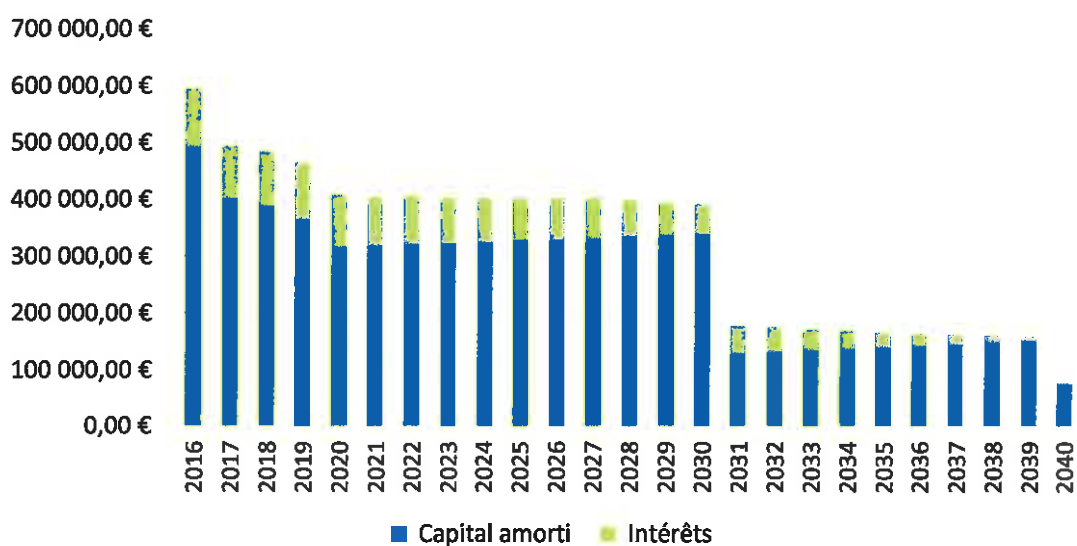


2.3 – L'endettement

Ratios de la collectivité comparés aux ratios moyens de la strate

	2012		2013		2014		2015	
	Nos données	Moyenne de la strate	Nos données	Moyenne de la strate	Nos données	Moyenne de la strate	Nos données	Moyenne de la strate
Annuité en euros / habitant	66,41	112,00	65,85	112,00	59,31	111,95	59,34	119,00
Encours de dette / Recettes de fonctionnement (en %)	12,52	75,69	8,94	75,49	6,03	75,02	38,00	En attente
Encours de dette en euros / habitant	221,82	881,00	165,95	881,00	114,81	869,59	1 089,00	862,00
Ratio de désendettement (en années)	0,40	4,64	0,30	4,87	0,22	5,18	2,09	En attente

Annuités de la dette de 2016 à 2040



3 - Les lignes directrices du projet de budget pour 2017

C'est à partir d'une situation budgétaire heureusement saine mais qui nécessite néanmoins de rester vigilants que nous allons aborder la préparation du budget 2017.

Cet acquis nous permettra de poursuivre notre politique d'investissement sans mettre à mal nos équilibres financiers.

Monsieur le Maire propose les lignes directrices pour le budget 2017 en s'articulant autour de 4 grandes orientations :

1. En matière fiscale: pas d'augmentation des taux d'imposition
2. Pour le fonctionnement : maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en préservant le développement des services à la population. Il faut également prendre en compte les charges supplémentaires avec l'ouverture de nos nouveaux équipements : nouvelle salle des fêtes, maison de gargues.
3. En matière d'endettement : stabilisation de l'encours de dette,
4. Pour l'investissement : poursuite d'une politique active d'investissement, avec des projets structurants déjà engagés et en cours de mise en œuvre, et engagements de nouveaux programmes d'investissement

Les actions suivantes sont envisagées :

- La poursuite de l'opération aux Allinges : avec la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des écuries avant celle de la Maison Forte.
- La poursuite de la rénovation urbaine avec la maîtrise d'œuvres autour de l'hôtel de Ville.
- La maîtrise foncière de terrains et notamment l'aménagement et la commercialisation des terrains aux Espanassays.
- Réhabilitation énergétique : après l'école des marronniers en 2016, une nouvelle maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique sera lancée en 2017 sur un autre bâtiment scolaire à déterminer.
- Dans la continuité de 2016, une nouvelle programmation de réfection de voiries avec par exemple *la réhabilitation de la rue*.
- Le lancement d'un plan de 9 ans sur l'agenda d'accessibilité programmé.
- La vidéo-protection du parking de co-voiturage et de la zone de Tharabie avec l'achat de caméras en concertation avec la gendarmerie (*et la CAPI ?*)

- Diverses opérations de maintien en état ou de mises aux normes de notre patrimoine (accessibilité des bâtiments, conformité des ascenseurs, conformité électrique...).
- La poursuite de l'installation de classes numériques dans nos écoles

Il est proposé à l'ensemble des élus débattre des actions proposés ci-dessus lors de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2016.